

Commune de FISLIS

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance ordinaire du mercredi 10 décembre 2025 à 20h00

Nombre de conseillers élus : 11

Date de convocation : 4 décembre 2025.

Nombre de conseillers en fonction : 9

Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de RENGGLI Gérard, Maire, le Conseil Municipal de la commune de FISLIS s'est réuni :

Etaient présents (8) : M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, Mme DURAND Marie-Michelle, M. BRASQUER Pierrick, Mme IFFENECKER Caroline, (à partir de 20h04), Mme LINDER Christine, Mme MONA Régine et M. RICHARD Olivier (à partir de 20h11).

Absent excusé (1) : M. LIBIS Clément donne procuration à M. RENGGLI Gérard.

Secrétaire de séance : Mme ELLENBERGER Caroline, secrétaire de mairie.

Le Maire salue les membres présents et ouvre la séance à 20h00.

Le Maire accueille M. KORNMANN Rémy, responsable de l'Unité Territoriale du Jura Alsacien à l'ONF, et KUTTLER Margot, technicienne forestière, qui s'occupera de la forêt de Fislis à partir du 1^{er} janvier 2026, et qui viennent présenter les points 3 à 6 de l'ordre du jour concernant la forêt.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2025
3. Forêt programmes d'actions 2026
4. Forêt programme de coupes 2026
5. Forêt devis coupes et travaux 2026
6. Forêt bilan 2025
7. Forêt participation loyer du logement communal de la technicienne forestière
8. Finances décision modificative n°2
9. Communauté de Communes Sundgau rapport d'activités 2024
10. Divers (urbanisme, finances, vœux du maire, circulaire, prochain CM ...)

1. Désignation du secrétaire de séance 2025/63

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme ELLENBERGER Caroline, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2025 2025/64

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2025 a été transmis, aucune observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Forêt programmes d'actions 2026 2025/65

M. KORNMANN présente le programme d'actions 2026 :

Descriptif des actions et localisations	Qté	Unité	Montant estimé
<u>Travaux de maintenance parcellaire</u> :			
Entretien du périmètre	14,00	H	
Entretien du parcellaire	14,00	H	
		Sous-total	1 580,00 € HT
<u>Travaux sylvicoles</u> : toilette après exploitation parcelle 2 r	13,28	HA	3 520,00 € HT
<u>Travaux d'infrastructure</u> :			
Entretien route en terrain naturel	4	KM	
Entretien des lisières chemins forestiers, fauchage des accotements	4	KM	
Entretien des lisières chemins, bord de chemin en forêt	2	KM	
		Sous-total	2 930,00 € HT
		Total	8 030,00 € HT

(Arrivée de IFFENECKER Caroline à 20h04.)

Les travaux compensatoires au défrichement de l'antenne prévus en 2025 sont reportés en 2026 et sont intégrés au programme d'actions 2026 pour un montant de **1 170,00 € HT**.

(Arrivée de RICHARD Olivier à 20h11.)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (9 : pour – 0 : contre – 0 : abstention), **décide** :

- **d'approuver** le programme d'actions 2026,
- **d'autoriser** le Maire à signer le programme d'actions 2026.

4. Forêt programme de coupes 2026 2025/66

M. KORNMANN Rémy présente le programme de coupes 2026. Dans le cadre du plan d'aménagement forestier 2016-2035 à Fislis, l'ONF suggère de couper 1 440 m³ en 2026. Les travaux patrimoniaux sont chiffrés à 8 198 € HT Les prévisions de recettes brutes s'élèvent à 96 000 € pour 65 636 € de dépenses pour 2026 (soit un bénéfice de 30 364 € HT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0), **décide** :

- **d'approuver** le programme de coupes 2026 selon la proposition émise par l'ONF ;
- **d'autoriser** le Maire à signer le programme de coupes 2026.

5. Forêt devis coupes et travaux 2026 2025/67

M. KORNMANN Rémy présente les devis des honoraires d'assistance technique de l'ONF pour les travaux présentés :

- Honoraires assistance coupes 2026 sur la base de 1 340 m³ pour un montant de **4 288,00 € HT**.
- Honoraires assistance travaux complémentaires défrichement prévus en 2025 mais reportés à 2026 pour un montant de **129,99 € HT**.
- Honoraires assistance travaux 2026 pour un montant de **892,84 € HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0), **décide** :

- **d'approuver** les devis d'honoraires d'assistance technique de l'ONF pour les coupes et travaux 2026 ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Maire à signer les devis.

6. Forêt bilan 2025 2025/68

M. KORNMANN Rémy informe qu'un lot de 80 m3 de chêne (environ 11 arbres) a été vendu ce matin pour 25 000 €. Il est précisé que les ventes labellisées sont réservées aux transformateurs français et européens, lorsqu'il y a des invendus une vente ouverte aux négociants également est faite.

Le bilan 2025 pour la forêt de Fislis est actuellement de 140 000 € de recettes et 47 000 € de dépenses soit 53 000 € de reste sur lesquels nous versons 10 % de frais de garderie à l'ONF soit un bénéfice de 36 000 € pour la commune.

7. Forêt participation loyer du logement communal de la technicienne forestière 2025/69

Après avoir entendu les explications de M. KORNMANN Rémy, Responsable de l'Unité Territoriale du Jura Alsacien, qui précise que les maires des 4 communes concernées par le nouveau triage de Mme KUTTLER Margot se sont réunis le 06.10.2025 à Bettlach, au niveau du local de l'Unité territoriale du Jura Alsacien concernant la participation aux frais de logement de Mme KUTTLER. Ils ont souhaité rendre le poste vacant, d'ores et déjà publié lors d'un précédent mouvement de carrière, plus attractif et ont acté la participation telle que mentionnées ci-dessous ;

Poste				Euros/HA	Montant mensuel retenu	Montant annuel
674	FISLIS	294,15	HA	0,53 €	155,90 €	1870.80 €
	SONDERSDORF	355,66	HA	0,53 €	188,50 €	2262.00 €
	RAEDERSDORF	379,64	HA	0,53 €	201,21 €	2414.52 €
	LIEBENSWILLER	124,35	HA	0,53 €	65,91 €	790.92 €
					611,51 €	7338.24 €

Le Maire et le conseil municipal remercient M. KORNMANN et Mme KUTTLER pour leur présence et leurs explications, ils quittent la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0), **décide** :

- **de fixer** une participation mensuelle à compter du 01.01.2026, au montant du loyer du logement communal situé à Courtavon et qui sera occupé par la technicienne forestière, Mme KUTTLER Margot partagé entre les communes de Fislis, Liebenswiller, Raedersdorf et Sondersdorf au prorata des hectares de forêt à hauteur de 0.53 € de l'hectare. La participation sera revalorisée chaque année au 1^{er} janvier suivant l'indice de référence des loyers connu à la date anniversaire de la convention. Les autres charges, telles les ordures ménagères et électricité etc ... sont à la charge de l'agent ONF.
- **de charger** la commune de Courtavon de mettre en recouvrement la participation (selon l'échéance souhaitée par le SGC d'Altkirch), chaque année auprès des communes de Fislis, Liebenswiller, Raedersdorf et Sondersdorf, telle que calculée ci-dessus au prorata des hectares de forêt de chaque commune.
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention et tout document nécessaire.

8. Finances décision modificative n°2 2025/70

Le Maire informe que ce point ne fera pas l'objet d'une délibération car il s'agit d'un virement de crédit auquel il va procéder et non une décision modificative.

Dans le cadre de la fongibilité des crédits votée lors du vote du budget primitif 2025, le conseil municipal a autorisé le maire à procéder à des virements de crédit dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles et à l'intérieur d'une même section.

Pour permettre les dernières écritures de fin d'année 2 virements de crédits sont nécessaires à l'intérieur de la section d'investissement :

Budget	Section	Imputation (Obligatoire si vote par article)	Chapitre ou Opération (Selon le niveau de vote)	Montant
Commune	Investissement	2151	Opération 24	-2 200,00
Commune	Investissement	2184	Sans opération chapitre 21	+2 200,00

Budget	Section	Imputation (Obligatoire si vote par article)	Chapitre ou Opération (Selon le niveau de vote)	Montant
Commune	Investissement	2151	Opération 24	-600,00
Commune	Investissement	1641	Sans opération chapitre 16	+600,00

9. Communauté de Communes Sundgau rapport d'activités 2024 2025/71

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2024 un rapport d'activité.

Il appartient à chaque Maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0), **décide de prendre acte** de la présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Sundgau.

10. Divers

- Urbanisme –1 demande de permis de construire (PC) a été enregistrée :
 - M. LITZLER Jean-Marc pour la reconstruction d'un hangar agricole suite à un incendie.
- Le Maire fait un point sur les finances communales.
- La cérémonie des vœux du maire se tiendra le samedi 24 janvier 2026 certainement à 17h.
- La circulaire sera imprimée le 22 décembre 2025, le maire propose au conseil municipal de venir à 18h pour plier et préparer les pochettes de distribution.
- Concernant la maison Zumkeller il n'y a pas d'avancée à ce jour.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 9 janvier 2026 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h25.

Le Maire,
Gérard RENGGLI

La secrétaire de séance,
Caroline ELLENBERGER